

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LE CAYLAR

34520

LE CAYLAR 11 septembre 2024.

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 septembre 2024.**

Date de convocation : 02/09/2024

Date d'affichage : 02/09/2024

Présents : Alexandra AVAZERI, Christelle DE OLIVEIRA, Françoise MARTIN-DUPE, André BERTRAND, Benoît CAMBON, Jérôme CLARISSAC, Lucas MIALANE, Jean TRINQUIER.

Absent : Julien PRADEL.

Secrétaire de séance : DE OLIVEIRA Christelle.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour la délibération de Révision de l'Attribution de Compensation.

Adopté à l'unanimité.

1 – REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

M. le Maire présente la délibération proposée par la Communauté de Communes pour la Révision libre des attributions de compensation au titre de la compétence Enfance et Jeunesse. Une discussion a lieu sur le Pacte Financier et Fiscal et sur l'historique des attributions de compensation.

Le réajustement sollicité par la CCLL pour la participation de la commune s'élève à 11 583 €.

Résultat du vote :

Votes pour : 3

Votes contre : 5.

2 – DEMANDE DE MODIFICATION DU PLUI

Le Maire informe le conseil municipal de ce que le règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal autorise les hôtels mais pas les autres hébergements touristiques dans la zone des Rocailles au Caylar.

Or, des gîtes de groupe existent sous le nom de Co-Gîte. Il est donc nécessaire que les hébergements touristiques ainsi que les habitations soient autorisés sur la zone. Un avis réservé est émis par la commune et transmis à la CCLL.

Adopté à l'unanimité.

3 – TRAVAUX DE L'APPARTEMENT DU BEFFROI

Le résultat de l'analyse des offres des entreprises par le cabinet d'architectes GARNIER est le suivant :

1. DEMOLITIONS :	AVAZERI CONSTRUCTIONS	3 451,70
2. TOITURE	CAVALIER	2 580,00
3. PLATRERIE CLOISONS	CAUMES	14 923,23
4. ENDUITS FACADES	CAVALIER	7 309,60
5. MENUISERIES EXT.	MG BOIS	9 257,00
6. MENUISERIES INT.	MG BOIS	13 705,75
7. PEINTURES	ARLES	10 916,00
8. CARRELAGES	ARLES	9 693,80
9. ELECTRICITE CHAUF.	GALTIER	12 081,00
10. PLOMBERIE SANIT.	BETEILLE	<u>8 968,75</u>
	TOTAL HT	92 886,83

Alexandra AVAZERI ne participe pas au vote et quitte la salle.

Adopté à l'unanimité.

4 – MISE A DISPOSITION DES BIENS D'ASSAINISSEMENT A LA CCLL

M. le Maire explique au Conseil Municipal que, suite au transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes, et en application de l'article L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise à disposition constitue le régime de droit commun applicable aux transferts de biens et équipements.

Il demande l'autorisation de signer le Procès-Verbal de mise à disposition.

Adopté à l'unanimité.

5 - RETROCESSION DE CONCESSION

M. le Maire fait part de la demande de Mme Nicole CHABALIER de rendre sa concession trentenaire, achetée le 10 juillet 2020, à la Commune, qu'elle n'a jamais utilisée car elle n'en a plus l'utilité. Il propose de la rembourser au prorata de la durée restante de la concession, soit 260 euros.

Adopté à l'unanimité.

6 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Alexandra AVAZERI présente le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets (Article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Syndicat Centre Hérault poursuit 3 grands objectifs :

- Réduire de 15 % la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par rapport à 2010 avant 2030.
- Composter ou recycler 65 % des DMA et déchets professionnels avant 2025. 61,1 % de valorisation en 2023 (objectif : 65%)
- Réduire l'enfouissement des DMA et déchets professionnels avant 2025. 20 930 tonnes enfouies en 2023.

Après discussion, le RPQS est adopté à l'unanimité.

7 – TRAVAUX DIVERS

- L'entreprise ARLES est proposée pour les travaux d'entretien de l'arbre sculpté et de son garde-corps. Le devis s'élève à 3 861 € HT.
Adopté à l'unanimité.
- L'entreprise SEVIGNE est proposée pour les travaux complémentaires aux abords de la salle des fêtes.
- Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h.